

## SECTEUR 1. RUE RENÉ CASSIN



Au sud du centre-ville, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre importante de logements.

Dans ce cadre, l'accès principal doit être situé au niveau de la rue René Cassin. Une desserte peut être envisagée au niveau de la rue Poul Ranet, mais doit être secondaire. L'accès doit permettre de relier la rue Poul Ranet et la rue René Cassin. Un aménagement de type zone de rencontre est à rechercher.

Un emplacement doit être prévu pour désenclaver la parcelle plus au sud en cas d'ouverture à l'urbanisation future.

Un parcours de voies douces sécurisé doit venir compléter l'accès voiture du site.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	2,20 hectares		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	25 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	55		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	8		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		